



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 7 juin 2005 — N° 163

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 04.

Moment de recueillement

M. le Président dépose :

Une lettre, en date du 6 juin 2005, qu'il a reçue de M. Bernard Landry, l'informant de sa démission à titre de député de Verchères et de chef de l'opposition officielle à compter de cette date ;

(Dépôt n° 1948-20050607)

Une lettre, en date du 6 juin 2005, qu'il a reçue de M. Michel Morin, whip de l'opposition officielle, l'informant de la désignation de Mme Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, au poste de chef de l'opposition officielle à compter de cette date ;

(Dépôt n° 1949-20050607)

Une lettre, en date du 6 juin 2005, qu'il a reçue de Mme Louise Harel, députée d'Hochelaga-Maisonneuve, l'informant de sa démission comme présidente de la Commission des transports et de l'environnement à compter de cette date.

(Dépôt n° 1950-20050607)

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le plan d'intervention gouvernemental de protection de la santé publique contre le virus du Nil occidental 2005.

(Dépôt n° 1951-20050607)

7 juin 2005

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission municipale du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2005.

(Dépôt n° 1952-20050607)

M. Lessard, ministre du Travail, dépose :

Le rapport annuel d'activité de la Commission de la santé et de la sécurité du travail, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2004.

(Dépôt n° 1953-20050607)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Brodeur (Shefford) dépose :

Le document de consultation concernant le mandat entrepris à l'initiative de la Commission de la culture sur le patrimoine religieux du Québec.

(Dépôt n° 1954-20050607)

M. le Président dépose les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 25 mai 2005 :

Décision 1265 concernant le Règlement relatif à l'octroi d'une allocation supplémentaire au député de Papineau ;

(Dépôt n° 1955-20050607)

Décision 1266 concernant le Règlement relatif à l'octroi d'une allocation supplémentaire au député de Berthier ;

(Dépôt n° 1956-20050607)

Décision 1267 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés ;

(Dépôt n° 1957-20050607)

7 juin 2005

Décision 1268 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et sur le paiement des services professionnels ;

(Dépôt n° 1958-20050607)

Décision 1270 concernant le Règlement concernant les virements de crédits des programmes 1 et 3 au programme 2 du budget de l'exercice financier 2004-2005 ;

(Dépôt n° 1959-20050607)

Décision 1271 concernant le Règlement modifiant le Règlement d'application sur le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 1960-20050607)

Puis M. le Président dépose :

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale, en date du 7 juin 2005.

(Dépôt n° 1961-20050607)

Dépôts de rapports de commissions

M. Bouchard (Vachon), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 2 juin 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi :

n° 108 Loi modifiant la Loi sur l'assurance parentale et d'autres dispositions législatives

(Dépôt n° 1962-20050607)

M. Jutras (Drummond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, le 3 juin 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 98 Loi modifiant la Loi sur le bâtiment et d'autres dispositions législatives

7 juin 2005

Le rapport ne contient pas d'amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1963-20050607)

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, le 3 juin 2005, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 104 Loi modifiant le Code de procédure civile et d'autres dispositions législatives

Le rapport contient un amendement au projet de loi.

(Dépôt n° 1964-20050607)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 61 du Règlement, M. Tremblay (Lac-Saint-Jean) et M. Morin (Montmagny-L'Islet), à titre de membres, déposent conjointement :

Le compte rendu relatif à la participation d'une délégation de la Commission des transports et de l'environnement à la Conférence internationale intitulée « Biodiversité : science et gouvernance », tenue à Paris du 24 au 28 janvier 2005.

(Dépôt n° 1965-20050607)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme Leblanc (Beauce-Sud) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 368 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le financement du réseau des centres de la petite enfance.

(Dépôt n° 1966-20050607)

7 juin 2005

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Mercier (Charlesbourg) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 842 parents d'enfants qui fréquentent les centres de la petite enfance de la circonscription de Charlesbourg, concernant le financement du réseau des centres de la petite enfance ;
(Dépôt n° 1967-20050607)

L'extrait d'une pétition, signée par 2 399 citoyens et citoyennes de la circonscription de Charlesbourg, concernant l'enseignement moral et religieux catholique ou protestant dans les écoles publiques.
(Dépôt n° 1968-20050607)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Théberge, ministre de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, dépose :

Copie d'une lettre, en date du 6 juin 2005, qu'elle a reçue de Mme Sylvie Barcelo, sous-ministre au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine, concernant des renseignements nominatifs sur le traitement des gestionnaires et du personnel des centres de la petite enfance.
(Dépôt n° 1969-20050607)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 57, Loi sur l'aide aux personnes et aux familles ;

7 juin 2005

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 95, Loi modifiant diverses dispositions législatives de nature confessionnelle dans le domaine de l'éducation ;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 109, Loi sur le Directeur des poursuites publiques.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Harel, chef de l'opposition officielle, M. Charest, premier ministre, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le départ du député de Verchères, chef de l'opposition officielle et ex-premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, et lui rende hommage pour son immense contribution à la politique québécoise de même qu'au développement économique, culturel et social du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'éducation, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 106, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique et la Loi sur l'enseignement privé, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le 9 juin 2005 à compter de 15 heures, à la salle du Conseil législatif, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué :

- Fédération des comités de parents

7 juin 2005

- Centrale des syndicats du Québec
- Fédération des établissements d'enseignement privé
- Fédération des commissions scolaires du Québec
- Confédération des syndicats nationaux
- Fédération des centres d'action bénévole
- M^e Julius Grey

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée de la façon suivante : 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement et 10 minutes pour les députés de l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 20 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QU'une période de 20 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée de la façon suivante : 10 minutes pour les députés de l'opposition et 10 minutes pour le groupe parlementaire formant le gouvernement ;

QUE le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 100, Loi budgétaire n° 2 donnant suite au discours sur le budget du 30 mars 2004 et à certains autres énoncés budgétaires ;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 105, Loi modifiant le Code de procédure pénale et la Loi sur les tribunaux judiciaires ;

7 juin 2005

- la Commission de la culture, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 101, Loi sur le ministère de l’Immigration et des Communautés culturelles ;
- la Commission de l’aménagement du territoire, afin d’entreprendre l’étude détaillée du projet de loi n° 111, Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, et d’entendre les intéressés et de procéder à l’étude détaillée des projets de loi d’intérêt privé suivants : le projet de loi n° 220, Loi concernant la Ville de Thetford Mines, le projet de loi n° 224, Loi concernant la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le projet de loi n° 225, Loi modifiant la Loi constituant en corporation la ville du Lac Saint-Joseph, le projet de loi n° 227, Loi concernant la Ville de Magog, le projet de loi n° 228, Loi modifiant la Loi concernant la Ville de Chapais, le projet de loi n° 230, Loi concernant la Ville de Gaspé, et le projet de loi n° 232, Loi modifiant divers règlements d’emprunt émanant de la Ville de Montréal.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques relatif au projet de loi n° 110, Loi modifiant la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales et d'autres dispositions législatives.

Après débat, le rapport est adopté.

7 juin 2005

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail relatif au projet de loi n° 97, Loi modifiant la Loi sur la Régie des installations olympiques.

Après débat, le rapport est adopté à la majorité des voix.

M. Mulcair, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 8 juin 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 12 h 54, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 8 juin 2005, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET